

# The ESL Monthly

## “JOLI MOIS DE L’EUROPE”



**LE 09 MAI, C’EST  
LA JOURNÉE DE  
L’EUROPE !**

UNE DATE SYMBOLIQUE QUI CÉLÈBRE LA PAIX ET  
L’UNITÉ SUR NOTRE CONTINENT, EN MÉMOIRE DE LA  
DÉCLARATION SCHUMAN DE 1950 – VÉRITABLE ACTE  
FONDATEUR DE L’UNION EUROPÉENNE.

À LA **EUROPEAN SCHOOL OF LAW**,  
CETTE JOURNÉE PREND TOUT SON SENS.



May 9 marks Europe Day, an opportunity to celebrate peace, unity and the shared values of the European Union.

Throughout the month, numerous events are organized as part of the “Joli Mois de l’Europe”.

The ESL is part of this dynamic, training jurists who excel in both national and European law, and who understand two distinct legal systems.

In this way, we are actively contributing to the emergence of a shared European legal culture.

# TESLA'S END-OF-YEAR GALA



The TESLA student association organized a memorable end-of-year gala aboard a barge, on the glamorous theme of the Oscars. It was an elegant evening, with everyone dressed in their finest to celebrate the end of the academic year and bid a fond farewell to students leaving for mobility or new academic horizons



*Brice Calvet-Chauvelon, former president, and Antoine Kay, new TESLA president*

The evening also marked the handover from the old to the new TESLA board.

# PRESSE MOMENT

Aurore Gallet, head of our Franco-German double degree program with the Universities of Mannheim and Passau, professor of public law at the Toulouse Capitole University Law School and member of the Maurice Hauriou Institute, gave her expert opinion in an article published in *Le Monde* on May 20, on the subject of placing the far-right Alternative for Germany (AfD) party under surveillance.

## Aurore Gallet Interdire l'extrême droite allemande n'est pas un rempart suffisant

La mise sous surveillance du parti d'extrême droite Alternative pour l'Allemagne (AfD) relève des mécanismes de défense prévus par les principes de la démocratie dite « combative », rappelle la juriste

**L**'Office fédéral allemand pour la protection de la Constitution a désigné, le 2 mai, le parti d'extrême droite Alternative pour l'Allemagne (AfD) comme présentant des « aspirations extrémistes avérées ». Se prévalant des scores obtenus par leur parti, arrivé deuxième aux élections anticipées du 23 février, avec 20,8 % des voix, les coprésidents Tino Chrupalla et Alice Weidel ont, sans surprise, dénoncé une atteinte à la démocratie.

Les Américains Marco Rubio, J. D. Vance et Elon Musk, prompts à cibler le cœur du libéralisme constitutionnel européen, leur ont immédiatement emboîté le pas. Dès le 8 mai, l'Office a annoncé suspendre sa classification afin de laisser au tribunal administratif de Cologne, saisi d'un recours en urgence, le temps de statuer.

Cette suspension provisoire n'enlève rien à l'intérêt du sujet : elle souligne au contraire l'importance du respect du droit et du temps de la justice, au cœur de l'Etat de droit, respect sur lequel s'est reconstruite la démocratie allemande après la seconde guerre mondiale. Comment oublier que l'Allemagne post-1945 a délibérément construit son ordre constitutionnel en rétractant aux dérivés de la fin de la République de Weimar et du régime totalitaire nazi ? Tournée vers l'ouest et sous la tutelle des Alliés, la République fédérale a alors opté pour une

conception dite « défensive » ou « combative » de la démocratie : divers instruments devaient permettre à cette dernière de combattre ses ennemis. La puissance de la Cour constitutionnelle fédérale, gardienne de la Constitution de 1949 (Loi fondamentale), y trouve l'un de ses fondements.

### Dispositifs de sauvegarde

S'ils sont moins connus des Français, tel est également le cas des offices (fédéraux et régionaux) de « protection de la Constitution », services de renseignement intérieur en Allemagne. Leur dénomination même s'explique par la volonté tant de les distinguer de la Gestapo nazie que de mettre en avant la protection de « l'ordre fondamental libéral et démocratique » – expression répétée huit fois dans le texte constitutionnel.

L'Office fédéral pour la protection de la Constitution est donc dans son rôle. Sa décision du 2 mai ne constitue pas une censure politique. Elle est le fruit d'une longue enquête, menée dans une logique de prévention interne. Son rapport de 1108 pages s'inscrit dans la lignée d'un processus amorcé de longue date, au niveau régional comme fédéral.

Diverses décisions, au moins depuis 2018, traduisent l'inquiétude suscitée par l'AFD, ainsi que par sa branche juvénile, la Junte Alternative. L'extrême droite de celle-ci a été qualifiée de danger pour

la démocratie par les renseignements généraux et son courant interne le plus radical, Der Flügel (« L'Aile »), a été officiellement dissous en 2020.

Les classements successifs de « cas à examiner », « cas suspect », cas d'« aspiration extrémiste confirmée » suivent la gradation progressive en vigueur, accompagnée par les juridictions administratives. En l'espèce, conformément à son mandat, l'Office fédéral a estimé l'action du parti à l'aune des principes fondamentaux de la Constitution : dignité humaine, démocratie et Etat de droit.

Un premier extrait publié du rapport de 2025 recense de nombreuses déclarations et positions à caractère ethnique, xénophobe et islamophobe, témoignant d'une conception excluante du peuple, et illustrant le mépris des acteurs et des processus démocratiques que l'AFD cherche à délégitimer. L'Office fédéral pour la protection de la Constitution s'est ainsi prononcé sur un cas exemplaire d'activation des mécanismes de la démocratie combative. Cela doit-il pour autant conduire à l'interdiction du parti ? C'est la question la plus épique, quelles que soient les décisions à venir, de la justice administrative comme de l'Office fédéral de protection. Une telle compétence ne relève pas de ce dernier ; mais son expertise peut être mise à la disposition du Bundestag, du Bundesrat et du gouvernement fédéral, les organes habilités à mettre en œuvre la procédure d'interdiction des partis politiques auprès de la Cour constitutionnelle fédérale.

Cette procédure, inexistant en France, est souvent citée comme l'illustration la plus notable du caractère combatif de la démocratie allemande. Et l'hypothèse n'est pas seulement théo-



**L'AFD POURRAIT PROFITER D'UNE INTERDICTION POUR ALIMENTER SON DISCOURS DE VICTIMISATION**

lemme de la démocratie libérale, plus encore lorsqu'elle est combative, se pose à nouveau. Tous les électeurs de l'AFD ne sont pas d'extrême droite et une interdiction pourrait exacerber la polarisation de la société, le parti en profitant de surcroit pour alimenter son discours de victimisation. Le débat divise les Allemands.

Comment préserver une compétition électorale ouverte, y compris à ceux qui contestent les fondements mêmes du système constitutionnel ? Longtemps taboue dans l'Allemagne post-1945, l'audience de l'extrême droite est, aujourd'hui, une réalité et l'interdiction n'est pas un rempart suffisant – tous en sont bien conscients.

Comment, alors, répondre efficacement au discours d'une démocratie immédiate, sans contre-pouvoirs institutionnels, discours trop volontiers repris par les populistes et autres contemporains de l'Etat de droit ? L'équilibre est difficile à trouver, et il y a là un défi considérable.

Il attend de toute évidence les dirigeants de la nouvelle coalition Merz, comme ses partenaires européens, français notamment. 2025 est une nouvelle ère ; mais la vigilance démocratique, y compris avec les moyens du droit, est un héritage précieux du libéralisme constitutionnel européen tel qu'il s'est développé au XX<sup>e</sup> siècle. N'oublions pas trop vite ce patrimoine. ■

**Aurore Gallet** est professeure de droit public à l'université Toulouse Capitole



Aurore Gallet was a junior member of the Institut Universitaire de France (2018-2023). Winner of the 2022 Fondation Bonnefous - Institut de France prize, for her book *La Cour constitutionnelle fédérale allemande. Reconstruire une démocratie par le droit (1945-1961)*, published in 2021 by La Mémoire du Droit. She is actively involved in promoting democracy through law.

# STUDY TOUR IN PARIS



*Our students and their head teacher Philippe Gout at the International Chamber of Commerce in Paris.*

Our International Economic Law and Cross-border Disputes Masters students took part in a Study Tour to Paris on May 20 and 21.

The program included an immersive afternoon at the Organization for Economic Cooperation and Development (OECD), an instructive visit to the International Chamber of Commerce (ICC), and a privileged meeting with professionals from the international business law firm White & Case.

The Study Tour offered our students a unique opportunity to get an insider's view of major international institutions, both diplomatic and legal.

By exchanging views with legal practitioners and exploring these prestigious professional environments, they were able to refine their understanding of the challenges of international economic law, and better project themselves into their future careers.

# L'ITALIA DI OGGI

Our Italian podcast cycle, L'Italia Di Oggi, is now complete!

Students from the Franco-Italian double degree program, in partnership with the University of Milan and the University of Naples, have recorded 6 episodes tackling contemporary issues in Italy today:

- Being a mother in Italy today.
- Italian fashion: from past to future.
- La Dolce Vita: yesterday, today and tomorrow.
- The pink tax: the difficulty of being a woman.
- Italian women in fascism and neo-fascism.
- Gender equality from an Italian perspective.



The episodes can be found on our [website](#)!



UNIVERSITÀ DEGLI STUDI DI NAPOLI  
**FEDERICO II**



UNIVERSITÀ  
DEGLI STUDI  
DI MILANO

# THE ESL AWARDS SCHOLARSHIPS

For the first time, the ESL is awarding two scholarships for students enrolled in a Master's program, enabling the two recipients to be fully exempt from the tuition fees for their course.

For the academic year 2025-2026, we congratulate Karen Safa and Ibrahim Najemeddine, the first two beneficiaries of this initiative.

The jury wanted to salute their remarkable academic career and their commitment.



*Karen Safa, student in Cross-border Disputes.*



*Ibrahim Najemeddine, student in International Economic Law.*

## INTERNSHIP SEASON



The ESL administrative team is expanding.

We are delighted to welcome Emma, a graphic design student, who is joining us for a three-month internship. She will be assisting the Communications Manager in the production of student welcome booklets.

We also welcome Anastasie, a law student, for a two-week internship.

Welcome to both!

# LOOKING BACK ON 10 YEARS OF ESL

If the month of May celebrates Europe, it also symbolizes the birth of the European School of Law. Created in May 2014, our School celebrated its 10th anniversary last year.

To mark the occasion, we'd like to take a look back at a ceremony marked by conviviality, emotion and a touch of magic



**Have a great summer,  
see you in september!**

